

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DÉLIBÉRATION N°D20230131\_12**

**GARANTIES D'EMPRUNTS  
AMÉNAGEMENT DE L'ÎLOT DE L'ANCIENNE POSTE**

<b>Date du Conseil Municipal :</b>	<b>31 janvier 2023</b>	<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	<b>58</b>
Date de convocation :	24 janvier 2023	Nombre de présents :	30
		Nombre de représentés par pouvoir :	6
		<b>Nombre de votants :</b>	<b>36</b>
		Nombre d'absents :	22

L'an deux-mille-vingt-trois, le trente-et-un janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUICHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domicie, BLERIOU Damien, BRARD Aurélie, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DOISNEL-MARYE Virginie, DORGERE François, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, GUERIN Jennifer, JOUAN Christèle, LEFEBVRE Pascal, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PATOUREAUX Laurette, PEREIRA Héloïse, PREYRE Françoise, RAFFRAY François, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : DRAPPIER Michèle (à Olivier BAERT), LAINÉ Christelle (à Christèle JOUAN), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), PICCOT Paul (à Sylvie VIAL), PREVOST Jean-Jacques (à Aurélie BRARD), VANDOOREN Mathieu (à Jean-Louis MADELON).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DRIEUX Noël, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, HUET Véronique, LECOMTE Alexis, LEMONNIER Stéphane, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PROFIT Jean-François, SAMAIN Viviane, TAVERNIER Sophie.

Secrétaire de séance : LEVILLAIN Sébastien.

**Le Conseil Municipal,**

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

**Vu :**

- La délibération n° D20210413\_09 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative au groupement de commande avec le bailleur social SILOGE pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de l'îlot de l'Ancienne Poste ;
- La délibération n° D20220510\_02 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à l'aménagement de l'îlot de l'Ancienne Poste à La Barre-en-Ouche ;
- La convention de groupement de commandes entre la Commune et le bailleur social SILOGE, en date du 26 mai 2021 ;
- La convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune et le bailleur social SILOGE, en date du 21 septembre 2022 ;
- La convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Commune et le bailleur social SILOGE ;

**Considérant :**

- Que dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot de l'Ancienne Poste à La Barre-en-Ouche, le bailleur social SILOGE a été retenu par la Commune pour mener à bien l'opération de construction du pôle de santé et des aménagements publics ;
- Que le bailleur social SILOGE prévoit également la construction d'une résidence autonomie, dont le gestionnaire sera le CCAS de Mesnil-en-Ouche, et de logements inclusifs, dont le gestionnaire sera l'Association Jules Ledein ;
- Qu'une subvention du Conseil Départemental de l'Eure, d'un montant de 78 000 €, a été obtenue dans le cadre du Contrat de Territoires ;
- Que la CARSAT a accordé une subvention d'un montant de 890 000 € ainsi qu'un prêt d'un montant de 480 710 € à taux zéro, remboursable sur 20 ans ;
- Que des Prêts Locatifs Sociaux (PLS) de la Banque des Territoires sont envisagés pour le financement des travaux de construction des logements inclusifs ;
- Que pour permettre la réalisation des différents programmes, le bailleur social SILOGE souhaite obtenir de la Commune la garantie des financements précités ;

**Décide :** à l'unanimité (36 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'accorder la garantie du prêt CARSAT d'un montant de 480 710 € à taux zéro remboursable sur 20 ans destiné à la résidence autonomie à hauteur de 60 %, soit 288 426 € ;
- D'accorder la garantie des prêts PLS destinés à la résidence autonomie à hauteur de 60%, soit 2 079 132 € ;
- D'accorder la garantie des prêts PLS destinés aux logements inclusifs à hauteur de 60%, soit 1 075 190 € ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout autre document afférent à ce dossier ;
- D'adopter la répartition suivante des financements :

Opération : **Résidence Autonomie**

Garants	Conseil Départemental		Commune Mesnil-en-Ouche		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant
Banque des Territoires PLS	1 386 088 €	40,00%	2 079 132 €	60,00%	3 465 219 €
CARSAT	192 284 €	40,00%	288 426 €	60,00%	480 710 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 578 372 €</b>	<b>40,00%</b>	<b>2 367 558 €</b>	<b>60,00%</b>	<b>3 945 929 €</b>

Opération : **Logements Inclusifs**

Garants	Conseil Départemental		Commune Mesnil-en-Ouche		Total
	Montant	%	Montant	%	Montant
Banque des Territoires PLS	716 793 €	40,00%	1 075 190 €	60,00%	1 791 983 €
<b>TOTAL</b>	<b>716 793 €</b>	<b>40,00%</b>	<b>1 075 190 €</b>	<b>60,00%</b>	<b>1 791 983 €</b>



Pour extrait certifié exact,  
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.